

MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

Mon Patelin

Juin 2024

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

www.ferlandetboilleau.com





Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Le 3 juin 2024

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec plaisir et une certaine fierté que je vous transmets les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE L'ANNÉE 2023

Revenus

Fonctionnement

Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 180 592 \$
Transferts	269 535 \$
Services rendus	90 874 \$
Autres revenus	41 530 \$
Revenus d'investissement	1 080 324 \$

Total des revenus 2 662 855 \$

Dépenses

Administration générale	383 809 \$
Sécurité publique	216 890 \$
Transport	492 970 \$
Hygiène du milieu	323 926 \$
Santé et bien-être	4 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	208 388 \$
Loisirs et culture	156 740 \$
Frais de financement	6 334 \$

Total des dépenses 1 793 257 \$

Revenus d'investissement	(1 080 324) \$
Affectation –activités d'inv. et fonds réservé	(21 259) \$
Autres éléments de conciliation des fins fiscales	241 560 \$

Surplus de l'exercice à des fins fiscales 9 575 \$

LES INVESTISSEMENTS

L'année 2023 a été marquée par des investissements totalisant 1 276 186\$.

Le pont de la collaboration, le ponceau du Lac Huard, la fin du bloc sanitaire du parc du pont couvert, les travaux à l'édifice municipal, des investissements sur les chemins autour du Lac Ha! Ha! l'étude sur le réseau d'aqueduc, la piste cyclable, le projet de passerelle et pont dans les sentiers pédestres, l'éclairage des patinoires, le programme de gestion des actifs municipaux et le changement de serveur sont les principaux projets réalisés en 2023. Certains sont toujours en cours et se termineront en 2024.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le vérificateur externe a produit un rapport avec réserve du fait que le chapitre SP 3280 « *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* applicable aux exercices ouverts à compter du 1 avril 2022, mentionne que la municipalité doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être quantifiées.

À son avis, à l'exception des incidences de cette situation, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Comme prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport du maire doit présenter les rémunérations et allocations de dépenses reçues par les membres du Conseil. Ainsi, la rémunération du maire est fixée à 10 016 \$ alors que celle des conseillers s'élève à 2 745 \$. En ce qui concerne les allocations de dépenses, le maire et les conseillers touchent respectivement 4 790 \$ et 1 312\$ annuellement.

Je tiens aussi à vous remercier de votre support et de votre soutien dans les différents dossiers que nous avons à traiter pour l'avancement de notre municipalité. Je voudrais adresser des remerciements particuliers aux membres du comité de relance du dépanneur du secteur Boilleau pour tout le travail effectué à ce jour et j'espère sincèrement qu'ils auront de bonnes nouvelles à nous annoncer prochainement. Continuons à travailler ensemble pour notre municipalité!

Le Maire,
Hervé Simard

**Le bureau municipal sera fermé pour
les 2 semaines de la construction soit
du 22 juillet au 2 août 2024**



Résumé de la RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

461, ROUTE 381, FERLAND-ET-BOILLEAU

6 MAI 2023 19H30

-
- | | | |
|--|---|--------|
| 1. Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour | R | 1 min |
| 2. Adoption des procès-verbaux | R | 2 min |
| 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 | | |
| 3. Lecture et adoption des comptes du mois | R | 2 min |
| 3.1 Adoption de la liste des dépenses du 1 au 30 avril 2024 au montant de 227 646.80 \$ | | |
| 4. Lecture de correspondance | R | 5 min |
| 4.1 Invitation à l'inauguration du musée Louis-Hémon
<i>L'invitation est déclinée</i> | | |
| 4.2 Demande d'aide financière du club du Bras-débarassé
<i>Une somme de 500\$ est accordée</i> | | |
| 4.3 Demande d'achat de la société historique du Saguenay
<i>Trois exemplaires du livre « Fils de conquérants. Chanter le Saguenay-Lac-Saint-Jean avant 1960 » par Jacques Guérard, historien seront achetés et offert en revente aux citoyens.</i> | | |
| 5. Administration | R | 10 min |
| 5.1 Attribution de bourses d'études
<i>Majorick Pelletier et Annabelle Simard remportent chacun une bourse de 250\$</i> | | |
| 5.2 Ouverture d'un dossier employeur au fonds FTQ
<i>Madame Girard sera responsable des services électroniques</i> | | |
| 5.3 Autorisation d'une dépense de 822.76 \$ pour le renouvellement des auto-injecteurs d'adrénaline | | |
| 5.4 Autorisation d'une dépense de 385\$ plus taxe pour une formation offerte par l'ADMQ au sujet de la protection des renseignements personnels | | |
| 5.5 Confirmation des travaux effectués dans le cadre du programme PRABAM | | |
| 6. Travaux publics | R | 2 min |
| 6.1 Autorisation d'une dépense de 2 311.82 \$ pour l'achat d'un réservoir de carburant diesel portatif | | |
| 7. Hygiène du milieu | I | 0 min |
| 7.1 Aucun | | |
| 8. Urbanisme | R | 2 min |
| 8.1 Renouvellement de mandat des membres du CCU et autorisation d'une dépense de 800 \$, plus les taxes applicables pour la formation obligatoire | | |

8.2	Embauche d'un assistant inspecteur municipal pour une durée déterminée <i>Monsieur Peter Conversano est embauché pour la saison estivale et procédera à une tournée du territoire</i>		
9. Sécurité publique		R	2 min
9.1	Autorisation d'une dépense de 3 514.67 \$ pour le remplacement du système de radiocommunication		
10. Loisirs culture et activités communautaires		R	2 min
10.1	Demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité du MAMH pour la reconstruction du belvédère		
11. Rapport des comités et informations		R	6 min
11.1	Appui au comité du dépanneur dans leur demande d'aide financière à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité du MAMH		
11.2	Demande d'aide financière du comité du dépanneur pour les honoraires juridiques liés à la révision de contrats Les contrats seront révisés par notre avocat au frais de la municipalité		
11.3	Demande d'aide financière du comité du dépanneur pour des frais de poste <i>La municipalité assumera les frais de poste pour une invitation à une assemblée d'information</i>		
12. Affaires diverses		I	5 min
13. Période de questions		I	20 min
14. Levée de l'assemblée		R	1 min

Votre FADOQ vous invite à bouger, à se rencontrer. Été 2024



Pas besoin de vous redire qu'être membre de la FADOQ, cela vaut la peine ... les renseignements utiles, défense des dossiers des retraités, activités bien organisées, au niveau provincial, régional et local, sans parler des économies à faire avec notre carte ...

Ici à Ferland-et-Boilleau, l'été offre des activités extérieures et, une possibilité de jouer au ping-pong s'il fait moins beau. On téléphone au président, pour y avoir accès, car seuls les membres sont autorisés et en sont responsables.

Les mercredis vers 18h45, au terrain près de l'église, nous nous rencontrons pour jouer à la pétanque, au jeu de palet américain (shuffleboard/palet). Nous faisons les équipes sur place selon les joueurs présents et selon les goûts.

Il y a aussi la possibilité de faire du kayak gonflable pour deux personnes, très facile à transporter et sécuritaire. Pour l'emprunter et avoir plus d'information, contacter le président Gilles Labarre (514) 805-9611 laisser votre message et numéro de téléphone, que ce soit pour une carte de membre ou autres informations.

Nous vous attendons et, si nous organisons d'autres activités spéciales, nous vous reviendrons. Bougeons bien, à l'extérieur autant que possible et en groupe, c'est agréable.

Votre président et l'équipe locale,

Gille Labarre.

RETROUVONS-NOUS À LA
BELLE ÉTOILE

23 juin 2024
Gratuit

Défilé traditionnel Départ bureau municipal-17h

Maquillage et animations pour enfants

Illumination d'étoiles

Film familial sous la tente 19h

Spectacle québécois – Sul'Tard 20h

Feux d'artifice 22h

Soirée dansante avec DJ NICO 22h15

LA FÊTE NATIONALE
DU
QUÉBEC



En partenariat avec :

Québec

Présentateur officiel

Hydro Québec

Ouverture du site dès 17h30

Halte du Pont Couvert

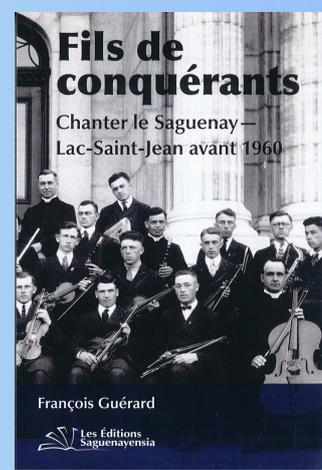
1460 route 381

Ferland-et-Boilleau

Animaux interdits



La municipalité de Ferland-et-Boilleau
offre en vente aux citoyens, 2 exemplaires du livre
“ *Fils de conquérants Chanter le Saguenay-Lac-Saint-Jean avant
1960*” Par François Guérard
Le coût du livre est de 30 \$. Un exemplaire est disponible
également pour consultation.



Petits trucs et astuces pour garder ton bac brun propre tout l'été!

Papier et carton

Place du papier journal entre les couches de matières organiques et du carton dans le fond du bac.

Résidus de jardin

Pour éviter l'humidité, laisse sécher tes résidus verts et dépose-les dans un sac en papier.

Ombre

Place ton bac brun à l'ombre pour réduire les odeurs et le développement des vers et des mouches.

Papillottes

Réalise des papillottes avec du papier journal pour ton bac de cuisine

Rincer les bacs

Rince régulièrement ton bac brun et petit bac de cuisine avec une solution d'eau et de vinaigre ou un savon doux biodégradable.

Éviter les liquides

Évite de verser trop de matières liquides dans ton bac. Cela empêchera que les matières ne collent aux parois.

Saupoudrer

Pour éviter les odeurs et les bibittes, saupoudre à l'occasion un peu de chaux ou de bicarbonate de soude à l'intérieur du bac.

Trucs et astuces **Pour des bacs P.R.O.P.R.E.S.**



Papier et carton

Résidus de jardin

Ombre

Papillottes

Rinçage

Éviter les liquides

Saupoudrer



Module de Jeux (Parc de la Grotte)

La municipalité offre aux personnes intéressées la chance de se procurer ces modules de jeu.

Les personnes intéressées devront faire une offre par **écrit** et la faire parvenir à la municipalité de

Ferland-et-Boilleau avant le 7 juin à 12:00. Les modules seront attribués au plus offrant et devront être démantelés et ramassés avant le 14 juin 2024.



Chaises de bureau (3)

La municipalité offre aux personnes intéressées la chance de se procurer ces chaises de bureau au coûts de 25 \$ chacune.

Trois chaises sont disponibles.





SOPFEU

Les foyers extérieurs | Optez pour un foyer muni d'un pare-étincelles

À la maison, au chalet, ou peu importe où vous appréciez vous retrouver autour d'un feu de foyer extérieur, la SOPFEU recommande de vous équiper d'un foyer muni d'un pare-étincelles. Pour être sécuritaire, le pare-étincelles doit recouvrir l'entièreté du foyer, et les ouvertures du grillage ne doivent pas dépasser la superficie d'un centimètre carré.

Une telle installation n'obstrue pas la vue du feu, mais empêche les tisons de sortir du foyer. Projetés par le vent, les tisons peuvent parcourir de bonnes distances et causer un incendie de bâtiment ou de boisé, voire de forêt. De plus, la porte grillagée agit comme une barrière de sécurité en évitant que des tisons atteignent la famille et les animaux domestiques.

En tout temps lorsque vous allumez un feu, et ce même avec un foyer muni d'un pare-étincelles, la SOPFEU recommande ces bonnes pratiques:

- Disposez le foyer sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue, en sable ou en gravier
- Installez votre foyer à au moins trois mètres de la propriété ou d'une construction potentiellement inflammable (ex : clôture, gazebo, abri, cabanon, etc.)
- Ne jamais laisser le feu sans surveillance
- Éteindre complètement votre feu avant de quitter. N'oubliez pas que les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à sept jours. Assurez-vous qu'elles soient bien refroidies avant de les jeter.

Note : Les foyers extérieurs au gaz propane ou à l'éthanol ne sont pas ciblés par l'interdiction des feux à ciel ouvert, car ils ne produisent pas d'étincelles.

Voici ce qui n'est PAS permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert.

- Feux de camp
- Feux d'artifice
- Instruments produisant des flammèches
- Lanternes volantes

Voici ce qui EST permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert.

- Installations avec pare-étincelles et disposées sur sol de terre battue ou de gravier
- Foyer à l'éthanol
- Foyer au propane

